



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA LAÏCITÉ ET LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE À L'ÉCOLE

FIDIR- ISÈRE

Elsa SANTAMARIA

Objectifs

- ⇒ **Outiller les (futurs) directeurs et directrices afin qu'ils/elles puissent identifier et mieux accompagner les atteintes à la laïcité et aux valeurs de la République**
- ⇒ **Outiller les directeurs et directrices pour qu'ils/elles puissent piloter pédagogiquement la questions des Valeurs de la République au sein de leur école ;**

Déroulé de la formation

- **Partie 1 : La laïcité et les valeurs de la République**
 - La laïcité et les valeurs de la République, un cadre d'action
 - Une application : la relation aux familles (information, dialogue, éducation à la citoyenneté)
- **Partie 2 : Atelier mise en situation, réflexion à partir de situations**
 - Etudes de cas
 - Procédures pour l'école
- **Partie 3 : Des ressources**



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

• **PARTIE 1 - LA LAÏCITÉ ET LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE**

A-La laïcité et les valeurs de la République, un cadre d'action

Un plan national inscrit dans un contexte spécifique

Une série
d'attentats :
janvier 2015...
novembre 2015...
juillet 2016...
octobre 2020
Octobre 2023



Manifestation pour soutenir les victimes de l'attentat contre Charlie Hebdo le 10 janvier 2015, Toulouse. • Crédits : Frederic Maigne- Getty



Place de la République, à Paris, le dimanche 11 janvier 2015. REUTERS/Stephane Mahe



Hommage national en Sorbonne à Samuel Paty, 21 octobre 2020 Site de l'Élysée

Une crise sanitaire
longue et ses
conséquences



Vous êtes ici : [Accueil](#) > [EMC](#) >

Continuité pédagogique : développer l'esprit critique pour mieux lutter contre la désinformation, les Fake news, le complotisme ...

Comme souvent dans les situations de crise, apparaissent sur les réseaux sociaux des discours dangereux qui produisent de faux conseils et de fausses informations. La situation exceptionnelle que nous connaissons et l'exploitation habile de la peur ou des angoisses qu'elle suscite, sont propices au développement de rumeurs et des théories complotistes. Le travail à distance peut aussi mettre les élèves en situation d'être sensibilisés à ces discours. Il est donc possible de travailler ces questions avec eux dans le cadre de la continuité pédagogique et de permettre aux élèves de développer un esprit critique.



Nous vous proposons des références à des outils qui peuvent être utilisés à distance et des séances plus élaborées -cette page est amenée à s'enrichir-

Pour trouver les dernières informations fiables sur le Coronavirus, le CNRS publie des informations régulières qui peuvent faire l'objet d'une exploitation (Sciences, Géographie, EMC...) : [Coronavirus : sur le front scientifique](#)

L'influence croissante
des réseaux sociaux

ATTEINTES À LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE: TIKTOK
CONVOQUÉ AU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE

Thomas Leroy | 14/10/2022 à 19:00



Une formation académique en trois temps

Temps 1 (3h) : M@gistère

Apports de connaissances sur la laïcité et les valeurs de la République.

Temps 2 (3h) : en présentiel

Études de cas.
Laïcité et valeurs de la République à l'École : mettre en œuvre, agir, réagir, permettre la transmission.

Temps 3 : dans les établissements (3h)

- Construire des projets pédagogiques pour favoriser la construction de la citoyenneté ;
- Approfondissement selon les besoins des personnels.

Former tous les personnels sur les valeurs de la République et sur le cadre de leur mise en œuvre

Construire une culture partagée entre tous les agents de l'Éducation nationale

Savoir agir, réagir, signaler les atteintes à la laïcité ou aux personnels

Transmettre et faire partager les valeurs de la République

Résumé du m@gistère et questionnements

Les points importants à retenir pour une culture partagée sur la laïcité et les valeurs de la République à l'école

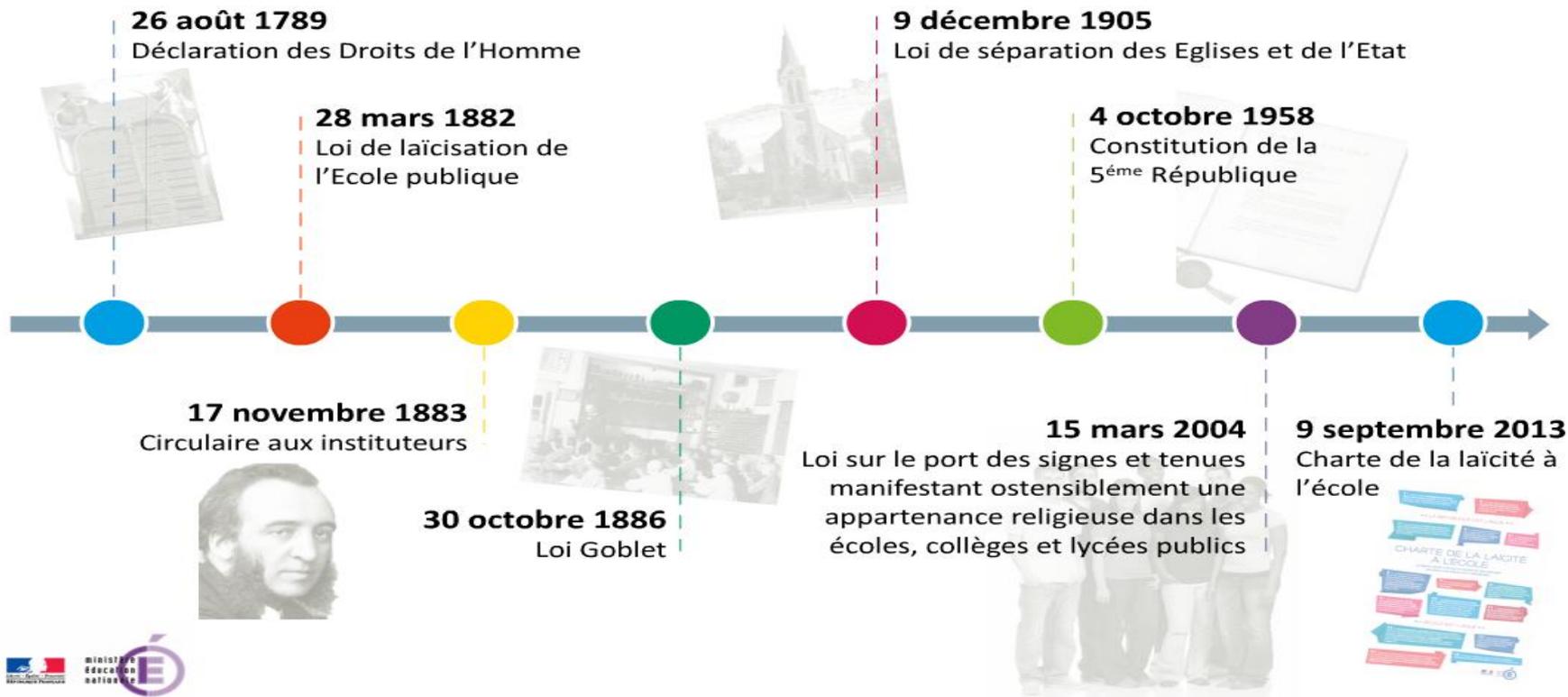
La laïcité est un principe de droit politique qui pose et organise l'égalité de toutes les options spirituelles, leur liberté d'expression et leur coexistence.

La laïcité repose sur ...

- la liberté de l'exercice du culte (à ce titre il est possible de porter un signe religieux dans la rue !)
- la liberté de conscience
- l'égalité sans distinction de religion
- la primauté de la loi civile sur la loi religieuse
- la neutralité des agents publics

D'après une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) du 21 février 2013

La laïcité en France : une construction



Le principe de laïcité détermine des espaces différents

L'espace de l'État et des autorités publiques – espace administratif

La neutralité est absolue pour les bâtiments publics et les fonctionnaires ou les personnels en charge de mission de service public.

L'espace privé - ou du domaine familial ou de l'intime

Chacun y vit selon ses convictions.

L'espace du religieux

Chaque culte applique ses propres règles, dans la limite du respect des lois de la République.

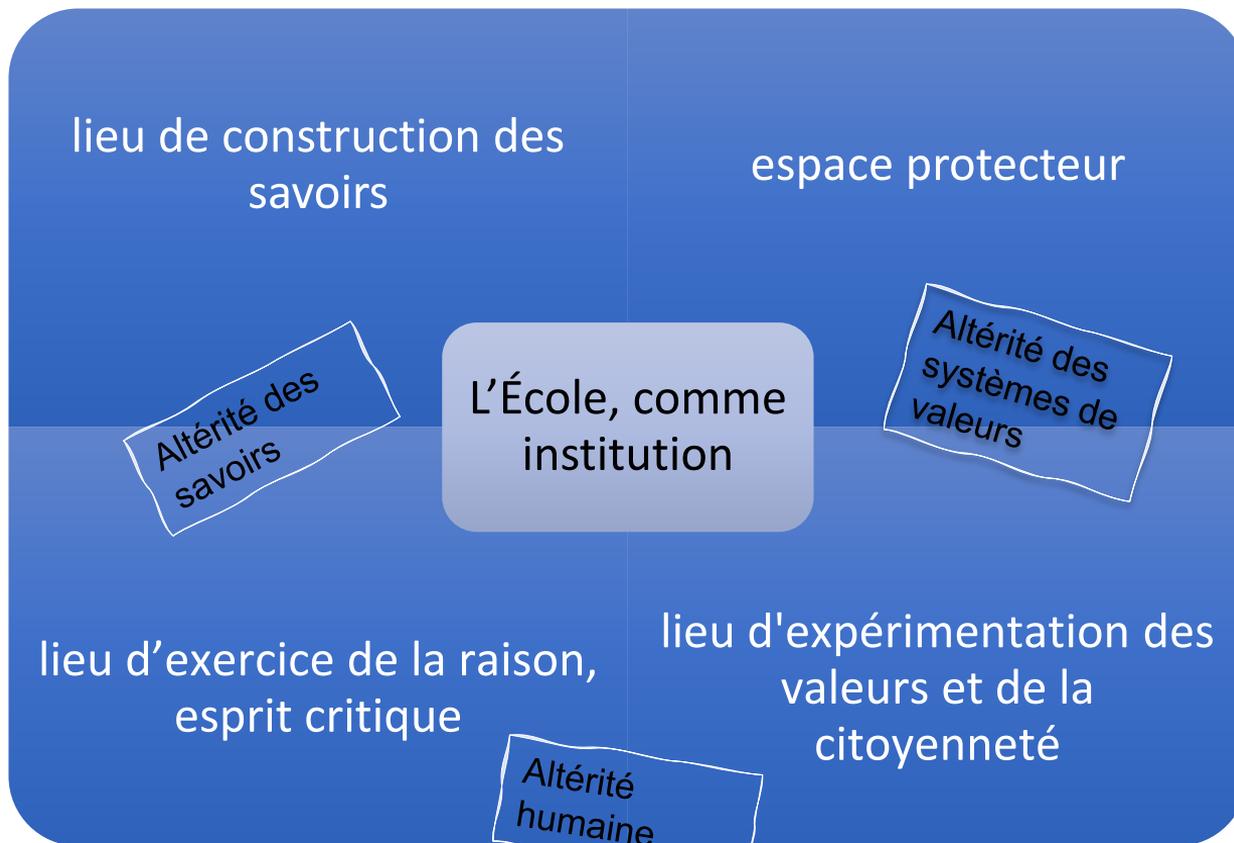
L'espace public ou de la société

Espace commun, partagé.

C'est l'espace de l'expression de la liberté de chacun et de tous. Il est réglementé et peut être soumis à des limitations pour préserver l'ordre public.



Une mission dans un espace particulier d'apprentissage



Principes, valeurs de la République

Principes, art 1^{er} Constitution

indivisibilité

démocratie

Laïcité

social

Cadre de la
politique
publique,
sert la mise
en place
des valeurs

Valeurs

Liberté

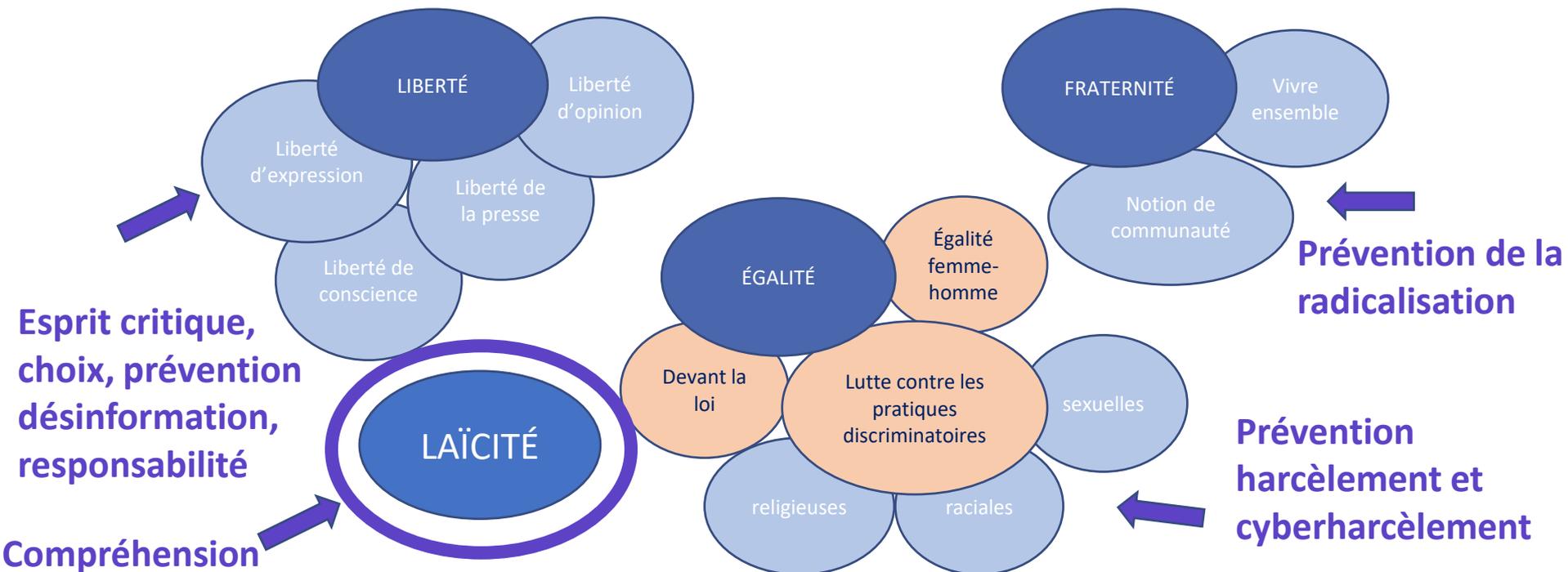
Égalité

Fraternité

Dignité

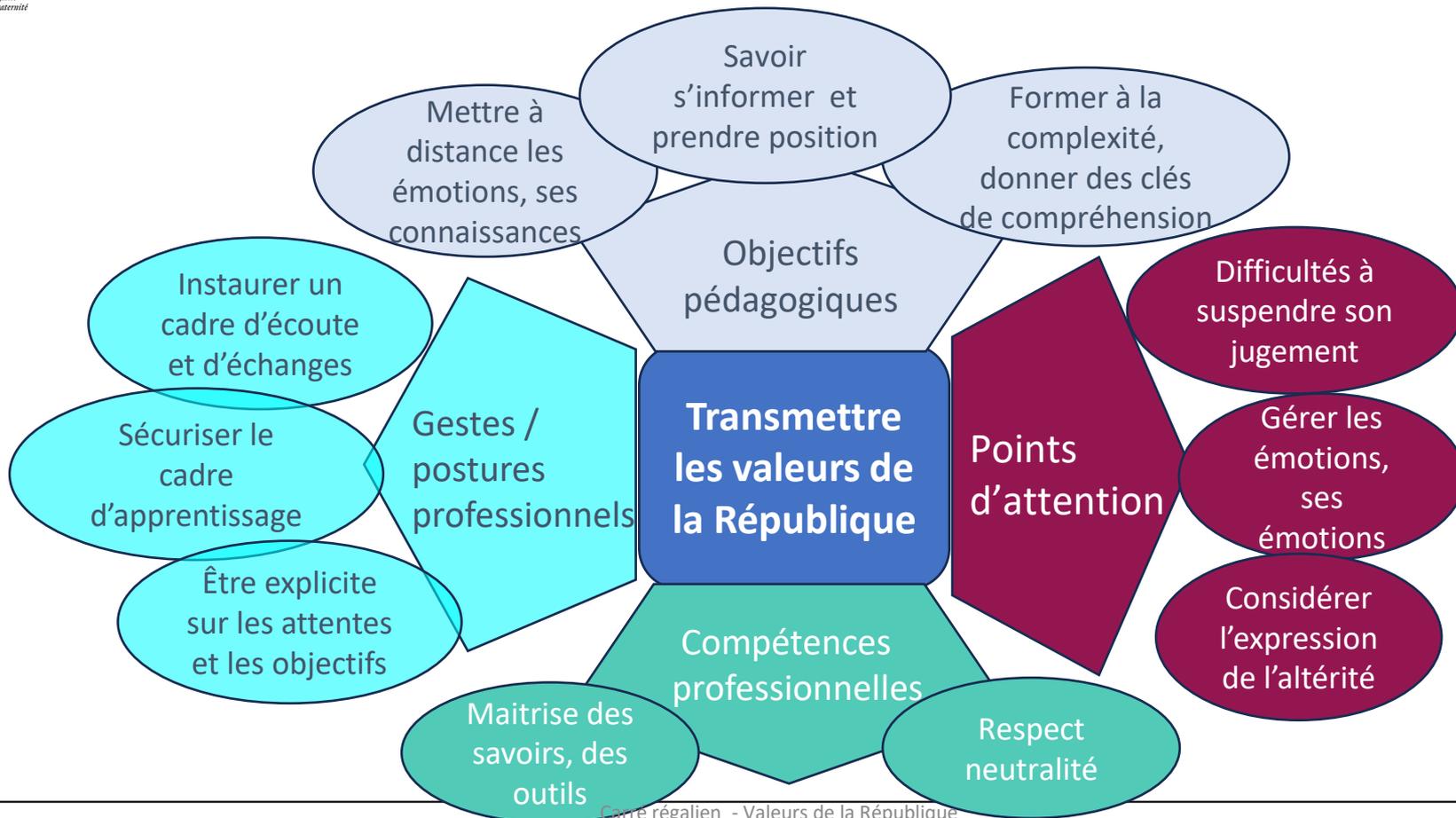
Solidarité

Transmission des valeurs de la République à l'École, quelles finalités ?



Les quatre valeurs et principes majeurs de la République française sont **la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité**. S'en déduisent **la solidarité, l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que le refus de toutes les formes de discriminations**.

Transmission des valeurs de la République



Des obligations pour les élèves

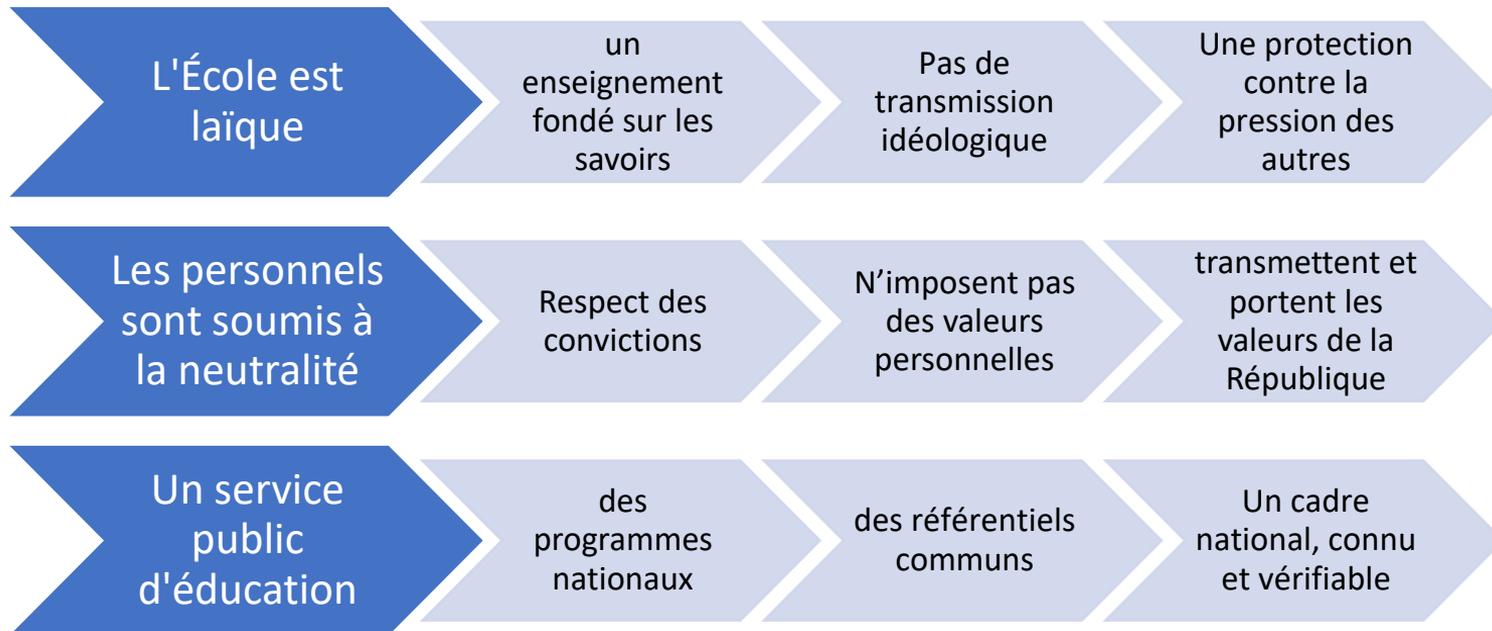
- **Article L141-5-1 (Code de l'Éducation)**
- Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.
- Le règlement intérieur rappelle que la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève.

Discrétion

L'élève peut exprimer, dans les limites de la liberté d'expression, des convictions même religieuses

Permet une
« respiration laïque »
Catherine Kintzler

Les garanties pour les usagers



Les parents, des usagers

- **Acceptent les règles au moment de l'inscription** : pas de choix dans les enseignements, dans les activités, pas de choix ou de regard sur les modalités de cet enseignement.
- Sont des usagers sans restriction autre que celles du droit général sauf s'ils prennent en charge une activité similaire à celle des enseignants.

Ne sont pas soumis au code de l'éducation

Différence parent accompagnateur et parent prenant en charge une activité similaire à celle de l'enseignant.

Les obligations des personnel de l'éducation nationale

Individu - citoyen

- Personne
- Individu
- Liberté de conscience
- Liberté d'expression
- Personnalité
- Obligation d'agir s'il a la connaissance d'un délit – Art 40 Code de procédure pénale

Devoir de réserve

Discretion professionnelle – L121-7 CGFP

Secret professionnel – L121)6 CGFP

Agent public : professeur, AED,
CPE,...

- Quel que soit le statut, mission de service public, dépositaire et incarnation d'une autorité
- Identité professionnelle soumise à la déontologie de l'agent public
- Représentant de l'Etat, porteur des valeurs de la République
- Respect du cadre de l'action
- Rendre compte de sa manière de servir.

Obligation d'exécution des tâches confiées – L121-9 CGFP

Obligation d'obéissance hiérarchique – L121-10 CGFP

Le personnel dans l'éducation nationale, un agent public de l'État

Loi Le Pors (1983) reprise dans le Code de la fonction publique

Le fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. Dans l'exercice de ses fonctions, il est tenu à **l'obligation de neutralité**.

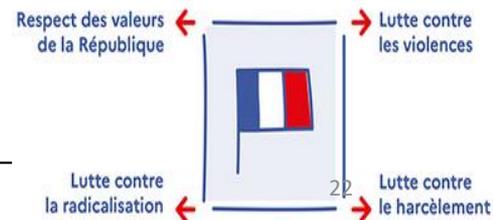
Le fonctionnaire exerce ses fonctions **dans le respect du principe de laïcité**. À ce titre, il s'abstient notamment de manifester, dans l'exercice de ses fonctions, ses opinions religieuses.

Le fonctionnaire traite de façon égale toutes les personnes et respecte leur liberté de conscience et leur dignité.

La protection pour les personnels

Loi du 24 août 2021 renforçant les principes républicains
permet un accompagnement renforcé des personnels

- **Article 10 - modifie** l'article 431-1 du code pénal : « **Le fait d'entraver**, d'une manière concertée et à l'aide de menaces, l'exercice de la fonction d'enseignant est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. »
- Droit à la protection fonctionnelle art 11 Loi le Pors - Octroi simplifié, Grenelle de l'éducation
- Accompagnement systématique par une équipe dédiée au **régalien**



B-La relation aux familles (information, dialogue, éducation à la citoyenneté)



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSIGNE

- Quels liens faites-vous entre ces deux vidéos et la laïcité et les Valeurs de la République ?
- A partir de ces deux vidéos, quelles pistes de travail pourriez-vous proposer à vos collègues ?

Vidéos ATD-Quart Monde

Ecole, Familles, Grande pauvreté - Peurs réciproques

Jusqu'à 5'37 (durée totale 9'33 mn) :

<https://pod.inspe-bretagne.fr/video/0409-ecole-familles-grande-pauvrete-peurs-reciproques/>

<https://tube-action-educative.apps.education.fr/w/7CLsH6fVuHtbv4AR2YFwgu>

Penser l'information aux familles par la communication explicite

- Construire une stratégie globale de communication

- Penser un calendrier de communication : rentrée, sorties scolaires, événements

- Investir le premier contact avec la famille pour présenter le cadre, les objectifs, les missions de l'école laïque.

- Investir toutes les instances pour favoriser les échanges.

- Fixer le cadre pédagogique de l'école laïque en réunion de rentrée -
Rappel du cadre réglementaire et pédagogique
- Communiquer sur les contenus pédagogiques avec les parents

Mobiliser la charte de la laïcité, comme un outil de médiation

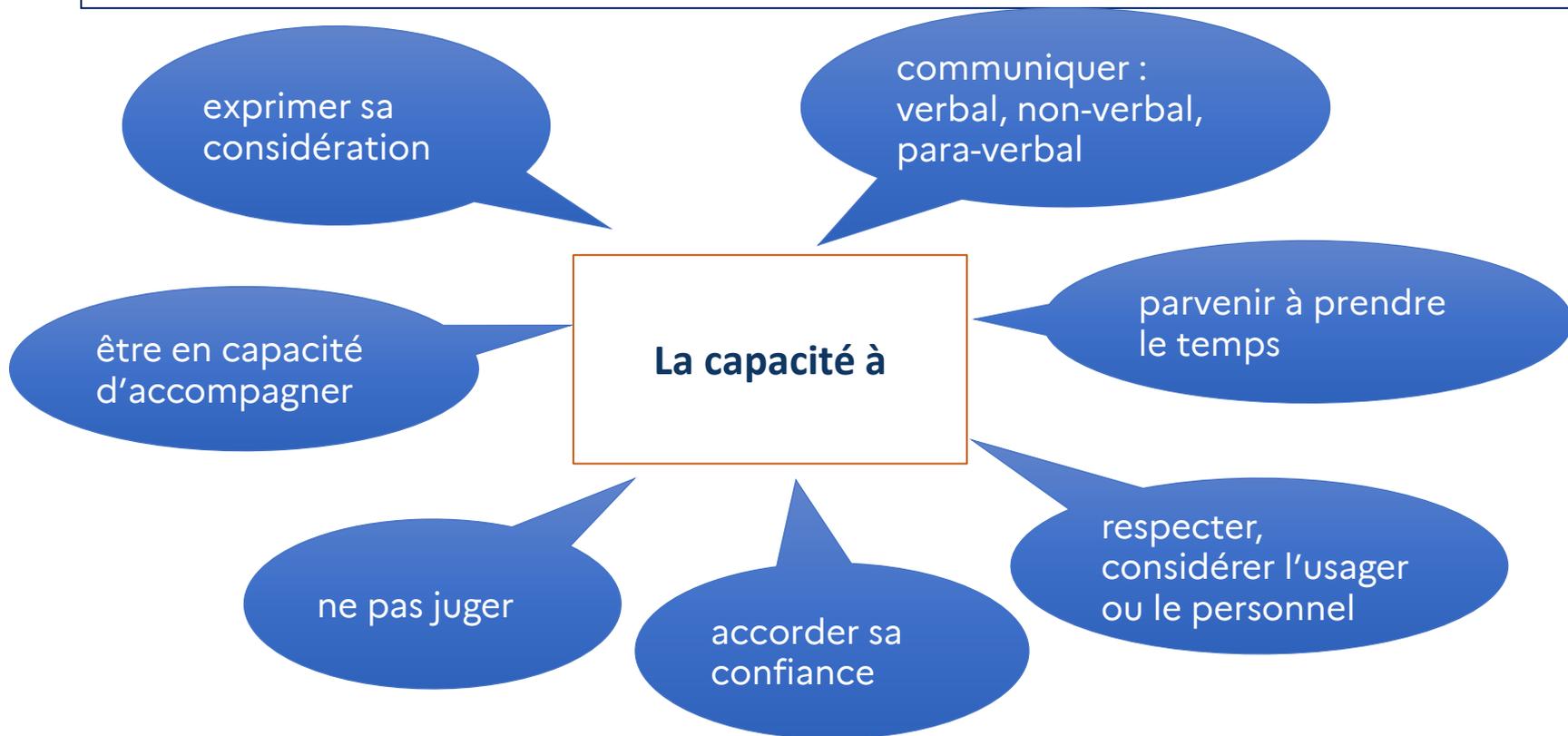
- L'école : un espace protecteur de l'intérêt général

- Des personnels impartiaux

- Un service public indépendant des pressions politiques, religieuses ou commerciales, faire comprendre la neutralité

- Rassembler parents, élèves et enseignants autour de la charte de la laïcité, par exemple pour la journée du 9 décembre

L'éthique relationnelle s'observe dans





**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PARTIE 2 – ATELIER MISE EN SITUATION, RÉFLEXION À PARTIR DE SITUATIONS

Typologie des faits

Ports de signes ou de tenues

- voile, bandeau, tenue de sport
- chapelet

Phénomène de groupe, visibilité

Refus d'activité ou d'enseignement

- refus natation, éducation musicale, lectures
- refus de visite (musée, édifices religieux ...)
- éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR)

Individuel ou organisé, rôle des parents

Refus de la mixité

- danse, travaux de groupe, sieste

Demande l'attention de tous

Provocations verbales

- rhétorique eux/nous
- dénonciation discrimination, accusation racisme

Déstabilisant provoque la peur

Prosélytisme

- pressions, surveillance
- effets extérieur
- conversions

Risque et mise en danger



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

A : ETUDES DE CAS

POUR LES ATELIERS ⇒ CONSTITUER 5 GROUPES

- Groupe 1 : situation 1 et 1 bis
- Groupe 2 : situation 2 et 2 bis
- Groupe 3 : situation 3 et 3 bis
- Groupe 4 : situation 4 et 4 bis
- Groupe 5 : situation 5 et 5 bis

⇒ Distribuer les fiches « étude de cas »

⇒ Distribuer la fiche A3 « ressources mobilisables »

Etude de cas n°

Quels sont les faits et les enjeux liés à la situation ?

Quels textes de référence mobilisez-vous ?

Quelles pistes de réponses proposez-vous ?

Quels prolongements et actions de prévention envisagez-vous à moyen terme ?

Quels sont les points de vigilance ?



ACADÉMIE DE GRENOBLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ressources mobilisables : Laïcité et Valeurs de la République

Documents de références : Textes de Loi , Arrêtés ,BOEN , Vadémécum	Thèmes et extraits
<p>Article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958 Version du 23 juillet 2008 Source : https://www.legifrance.gouv.fr/tda/id/JORFTEXT00000571355/</p>	<p>Neutralité de l'État : Respect et Égalité de croyances « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».</p>
<p>Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État Article 1 Source : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000508749</p>	<p>Neutralité de l'État La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public : « La République ne reconnaît, ne subventionne aucun culte. »</p>
<p>Article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 Source : https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/menus/droit-national-en-vigueur/constitution/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789 art. 1 de la loi du 11 décembre 1905 Source : https://www.legifrance.gouv.fr/tda/article_lc/LEGIARTI000006340313</p>	<p>Liberté de conscience et limites « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi ».</p> <p>« La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. »</p>
<p>Article 10 et 11 DDHC. Source : https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/menus/droit-national-en-vigueur/constitution/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789 loi de 1881 sur la liberté de la presse (Article 24 modifié par la LOI n°2021-119 du 24 août 2021 – art.38 Source : https://www.legifrance.gouv.fr/tda/id/JORFTEXT000006020222/</p> <p>Voir aussi le Vadémécum « Agir contre le racisme et l'antisémitisme » Source : https://eduscol.education.fr/document/1630/download?attachment Et la Loi Gayssot du 13 juillet 1990 Source : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT00000532990</p>	<p>Liberté d'expression Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi. Art. 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. « Seront punis de cinq ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ceux qui, par l'un des moyens énoncés à l'article précédent, auront directement provoqué, dans le cas où cette provocation n'aurait pas été suivie d'effet, à commettre l'une des infractions suivantes : -Les atteintes volontaires à la vie, les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne et les agressions sexuelles, définies par le livre II du code pénal ;[...] -l'apologie des crimes visés au premier alinéa, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, des crimes de réduction en esclavage ou d'exploitation d'une personne réduite en esclavage ou des crimes et délits de collaboration avec l'ennemi, y compris si ces crimes n'ont pas donné lieu à la condamnation de leurs auteurs. Tous cris ou chants séditieux proférés dans les lieux ou réunions publics seront punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 5^e classe. -[la provocation] à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée[...]</p>

Situation n°1

Lors d'une sortie pédagogique au musée, une élève évite les salles avec les statues. Le lendemain, son père arrive furieux et menace la professeure des écoles, les filles ne doivent pas voir cela !!

Situation

Acteurs

Analyse

Problèmes
posés

Points à considérer pour l'étude de cette situation (fiches 8 « Contestation des contenus d'enseignement » et 9 « refus de l'élève de participer à une activité scolaire » V « Laïcité »)

Les questions soulevées par la situation

- Refus – évitement - d'une activité par un élève
- Réaction d'un parent soutenant l'évitement de sa fille, la dimension religieuse est sous-jacente.
- Cadre du programme d'apprentissage et liberté pédagogique du professeur.

Les références à mobiliser pour répondre

- Pour l'élève : Code de l'éducation L511-1 et R511-1 – Pour le père le rappel que les programmes et les obligations liées à l'inscription de son enfant sont connus.
- Programme en référence duquel la sortie a été organisée. Rappel école laïque donc des savoirs pas des croyances ou des idéologies.

Les pistes de réponses

- Recueillir les faits, l'indiquer au directeur de l'école
- Recevoir les parents pour expliquer à nouveau le cadre de l'activité et les obligations scolaires
- Si la menace établie, porter plainte et demander la protection fonctionnelle auprès du recteur

Les prolongements à envisager

- Revenir à la classe l'objectif de l'activité sans stigmatiser l'élève.

Les points de vigilance

- Rester dans le cadre de l'écriture des programmes
- Ne pas juger les croyances familiales mais être attentif à ce que la réaction provoquée ne se traduise pas en menaces

Situation n° 1bis

classe de CE1 -Des parents se plaignent d'une activité conduisant à la réalisation d'une carte pour Noël

Ou

classe de CE1 -Des parents se plaignent d'une activité conduisant à la réalisation d'un calendrier de l'avent

Ou

classe de CE1 -Des parents se plaignent d'une activité conduisant à la réalisation d'une galette des rois

Faits et
enjeux

Textes de
référence

Pistes de
réponse

Prolonge
ments et
actions

Points de
vigilance

Points à considérer pour l'étude de cette situation (voir V « Laïcité » fiche 8 « contestation des contenus d'enseignement »)

Les questions soulevées par la situation

- Des parents qui interrogent les choix pédagogiques de l'enseignant.
- Une interrogation sur la neutralité de l'école

Les références à mobiliser pour répondre

- Les programmes scolaires.
- Le code de l'éducation dimension laïque des programmes scolaires Article L311-4

Les pistes de réponses

- Les programmes et le travail sur les calendriers et le repérage dans le temps sans considérer l'aspect religieux.
- La liberté pédagogique et les choix de l'enseignant dans le cadre des programmes.
- La neutralité de l'État et la sécularisation de la société n'empêche pas d'aborder des fêtes à dimension religieuse dans leur aspect culturel.

Les prolongements à envisager

- Penser l'information précise et explicite du travail pédagogique engagé.
- Travail sur ce que compose une culture
- Interroger les pratiques d'activités « institutionnalisées »

Les points de vigilance

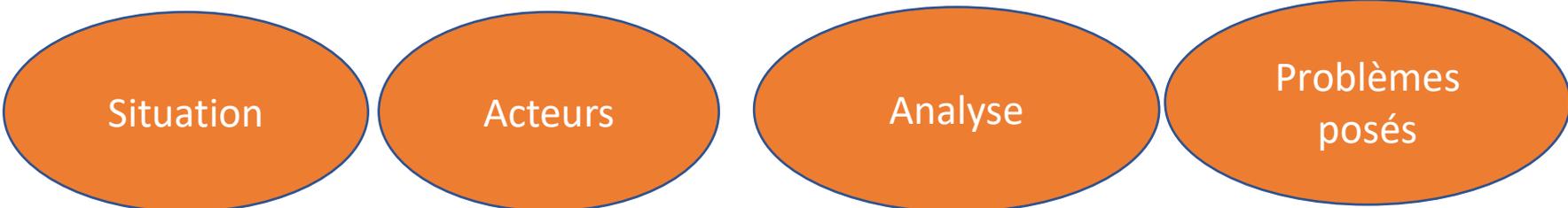
- L'appui est sur les programmes scolaires
- Le dialogue s'appuie sur les objectifs du professeur.

Situation n°2

Dans le cadre d'un travail sur l'orientation, l'enseignant donne les noms de métiers suivants aux élèves :

- Boulanger
- Garagiste
- Professeur
- Agriculteur
- Médecin
- Plombier
- Infirmier

Un parent d'élève vous écrit pour vous faire part de son mécontentement.



Situation

Acteurs

Analyse

Problèmes
posés

Points à considérer pour l'étude de cette situation (fiche 19 «Devoir de neutralité des enseignants »)

Les questions soulevées par la situation

- Mission de l'école
- Posture de l'enseignant comme incarnation des valeurs de la République
- Représentation de l'enseignant sur un travail sur des métiers représentés comme des métiers qui seraient masculins.

Les références à mobiliser pour répondre

- Le code de l'éducation - art L111-1 lien avec l'art 1^{er} de la constitution de la Ve République
- Compétence commune 1 du référentiel métier du professorat et de l'éducation
- Article L311-4 code de l'éducation Les programmes scolaires [...] le respect de la personne, de ses origines et de ses différences, de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de la laïcité.

Les pistes de réponses

- Travail réflexif pour le professeur, prise de conscience des stéréotypes véhiculés
- Considérer la dimension modélisante du professeur.

Les prolongements à envisager

- Interroger ses pratiques et la projection de ce que l'on conduit dans son enseignement.

Les points de vigilance

- Être attentif à l'avenir sur ce qui est mis en œuvre

Situation n°2 bis

Dans la préparation d'une sortie pédagogique avec nuitée, des parents d'élèves veulent avoir l'assurance que leurs enfants pourront manger halal et qu'il pourra faire la prière sinon ils ne participeront pas à la sortie inscrite dans le projet de l'année.

Faits et
enjeux

Textes de
référence

Pistes de
réponse

Prolonge
ments et
actions

Points de
vigilance

Points à considérer pour l'étude de cette situation (voir V « Laïcité » fiche 11 « repas différenciés », fiche 13 « régime alimentaire et santé de l'élève » et fiche 14 « Demande de mise à disposition d'un lieu de prière »)

Les questions soulevées par la situation

- Le cadre de la classe dans une situation de classe transplantée
- Le respect des croyances des usagers
- Le cadre laïque de l'École comme service public d'éducation

Les références à mobiliser pour répondre

- Art 1 et 2 de la loi de 1905 : non subvention des cultes
- Art 1 de la constitution de la Ve république – liberté de conscience.
- S'appuyer sur la charte de la laïcité pour expliciter.

Les pistes de réponses

- En situation de classe déportée, les éléments sont identiques que pour la classe. Les régimes particuliers liés à des PAI sont à considérer.
- Le centre accueillant peut proposer du choix aux enfants mais pas prise en compte de prescription religieuse qui reviendrait à subventionner un culte.

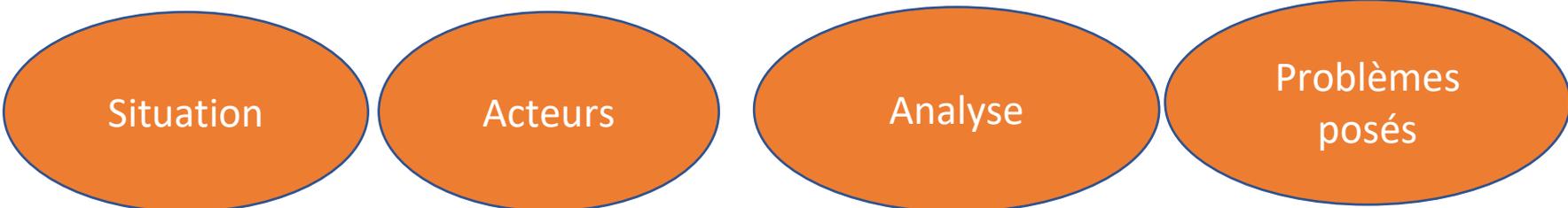
Les prolongements à envisager

Les points de vigilance

- La demande formulée peut masquer une difficulté pour le paiement de la sortie de la part des familles
- Rester dans le cadre possible de l'École

Situation n°3

Un AESH ne comprend pas pourquoi le pilote du PIAL/PAS en lien avec le directeur ne l'a pas autorisée à s'absenter le jour de la rentrée scolaire pour une fête religieuse.



Situation

Acteurs

Analyse

Problèmes
posés

Points à considérer pour l'étude de cette situation (voir fiche V 21 « Autorisation d'absence pour motif religieux »)

Les questions soulevées par la situation

- Droit des agents publics à des absences pour motifs religieux
- Nécessité de service

Les références à mobiliser pour répondre

- Article 6 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- circulaire n°2017-050 du 15-3-2017 , liste des fêtes religieuses autorisées

Les pistes de réponses

- Approche RH pour l'explication des conditions de dépôt de cette demande
- Expliquer le refus pour nécessité de service.

Les prolongements à envisager

- Les élèves ont également le droit à deux jours d'absence pour des motifs religieux.

Les points de vigilance

- Être attentif à la compréhension par l'agent des explications. Notifier par écrit le refus et les motifs.

Les grandes fêtes religieuses ou commémoratives pouvant donner lieu à des autorisations d'absence sont :

Année 2024-2025		
lundi 16 septembre 2024 ¹	Al Mawlid Ennabi	Fête musulmane
jeudi 3 et vendredi 4 octobre 2024	Roch Hachana	Fête juive
samedi 12 octobre 2024	Yom Kippour	Fête juive
lundi 6 janvier 2025	Fête de la Nativité	Fête arménienne
lundi 6 janvier 2025 ²	Théophanie	Fête orthodoxe
jeudi 27 février 2025	Fête des Saints Vartanants	Fête arménienne
vendredi 18 avril 2025 ²	Grand Vendredi Saint	Fête orthodoxe
lundi 31 mars 2025 ¹	Aïd El Fitr	Fête musulmane
jeudi 24 avril 2025	Commémoration du 24 avril	Fête arménienne
lundi 12 mai 2025	Fête du Vesak	Fête bouddhiste
jeudi 29 mai 2025 ²	Ascension	Fête orthodoxe
lundi 2 et mardi 3 juin 2025	Chavouot	Fête juive
vendredi 6 juin 2025 ¹	Aïd El Adha/Kebir	Fête musulmane

Situation n°3 bis

Dans la cour, une table de ping-pong est disponible pour les élèves. Vous n'avez jamais vu une fille y jouer. Elles vous disent que les garçons ne les y autorisent pas.

Faits et
enjeux

Textes de
référence

Pistes de
réponse

Prolonge
ments et
actions

Points de
vigilance

Points à considérer pour l'étude de cette situation

Les questions soulevées par la situation

- Quelles sont les motivations de cette exclusion ? Religieuses, sexistes ?
- La mixité, l'égalité filles- garçons, missions de l'école
- Le risque de radicalisation

Les références à mobiliser pour répondre

- Les missions de l'école en matière d'égalité filles-garçons, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la culture du respect : Articles L121-1, L311-4 du code de l'éducation
- Circulaire du 10 mars 2022 => labellisation Egalité filles-garçons
- La charte de la laïcité (art 9)
- Le règlement intérieur de l'école

Les pistes de réponses

- Dialogue avec les élèves sur leur refus pour faire conscientiser le caractère discriminatoire de leur comportement
- Rappel du cadre
- Vérifier si des situations de harcèlement ne sont pas sous-jacentes
- Considérer l'effet de cette exclusion sur le climat scolaire

Les prolongements à envisager

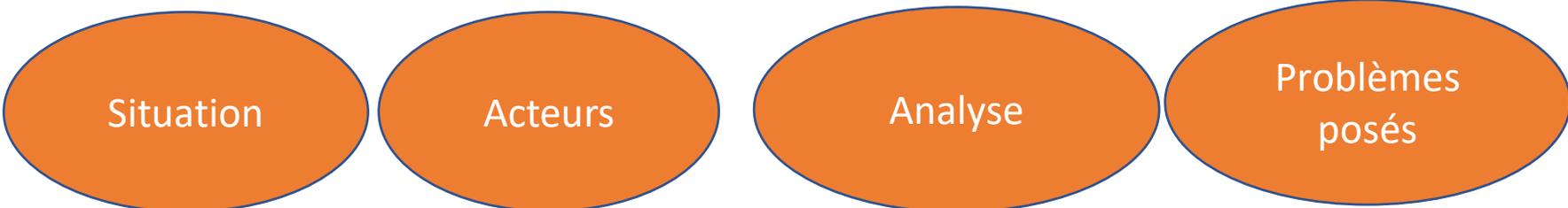
- Recevoir les parents des élèves garçons
- Considérer l'effet de ce refus sur les autres élèves : actions en faveur de la mixité
- Amorcer un travail avec le conseil des élèves sur la mixité

Les points de vigilance

- Une situation de harcèlement sous-jacente
- Ne pas minimiser
- Déterminer les motifs du refus pour caractériser la situation et la réponse à donner

Situation n°4

Des mamans qui portent le voile accompagnent une sortie à la bibliothèque municipale. Elles se proposent pour prendre en charge un groupe d'élèves sur une activité préparée par les enseignants.



Situation

Acteurs

Analyse

Problèmes
posés

Points à considérer pour l'étude de cette situation (voir fiche 22 « Port de signes religieux par les parents d'élèves »)

Les questions soulevées par la situation

- Statut du parent accompagnateur/parent encadrant une activité
- Parent : usager non astreint à la neutralité ou pas ?

Les références à mobiliser pour répondre

- Vademecum laïcité fiche 22 – différence parent accompagnateur et activité
- cour administrative d'appel de Lyon a, le 23 juillet 2019 (N°17LY04351)

Les pistes de réponses

- Le professeur des écoles doit indiquer aux parents que pour l'activité bibliothèque, ils exercent une activité assimilable à une activité d'enseignement ce qui induit le respect de la neutralité. Considérer l'activité du point de vue de l'enfant.

Les prolongements à envisager

Les points de vigilance

- Anticiper et expliquer la différence entre un accompagnement de sécurité et une prise en charge d'élève pour une activité à dimension pédagogique.

Situation n°4 bis

Un élève prévient l'enseignante qu'un élève de la classe a dessiné une croix nazie sur la table et qu'il a traité de « sale juif » un autre élève de la classe.

Faits et enjeux

Textes de référence

Pistes de réponse

Prolongements et actions

Points de vigilance

Points à considérer pour l'étude de cette situation (voir fiches 3 « racisme antisémitisme : que dit la loi ? », 10 « Répondre à des injures racistes/antisémites » , fiche 12 « répondre à des inscriptions racistes/antisémites »

Les questions soulevées par la situation

- Apostrophe entre élèves tend à l'antisémitisme => délit
- Les inscriptions sont des manifestations de racisme et d'antisémitisme explicites dont l'exposition dans l'espace public est considéré comme un délit

Les références à mobiliser pour répondre

- Loi du 13 juillet 1990 réprime tout acte raciste, antisémite ou xénophobe - article R 127-7 du code pénal
- L'article 1 de la Constitution « Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. »
- Art L111-1 du code de l'éducation – 4^e savoir fondamental le respect d'autrui
- Vademecum lutte contre le racisme et l'antisémitisme

Les pistes de réponses

- Echanger avec les élèves pour qu'ils verbalisent le sens de cette apostrophe
- Expliquer le sens des mots, reprendre ce qui constitue une injure
- Informer les parents des élèves

Les prolongements à envisager

- Travailler sur les discriminations, et revenir sur les faits
- Travailler sur le respect, travail sur la communication non violente.

Les points de vigilance

- Ne pas forcément effacer de suite la trace le temps de l'enquête (on peut masquer)
- Le risque de banalisation est avéré
- Ne pas réagir c'est tolérer des formes de violence qui peuvent avoir des effets sur l'ensemble de la société

Situation n°5

Le sou des écoles souhaite organiser une kermesse après l'école dans l'école et un barbecue, les propositions sont les suivantes :

un barbecue hallal et un barbecue "ordinaire", d'autres parents proposent un barbecue hallal "au moins on n'a pas de problème"

Faits et enjeux

Textes de référence

Pistes de réponse

Prolongements et actions

Points de vigilance

Points à considérer pour l'étude de cette situation (voir V « laïcité » fiche 11 « repas différencié »)

Les questions soulevées par la situation

- Lien social et de la règle pour faire du commun
- Sou des écoles – professeur des écoles peuvent être présents et interviennent en extra scolaire pour les écoles de la commune. Association mairie et école à une activité => question de la neutralité.

Les références à mobiliser pour répondre

- Art 1^{er} de la constitution de la Ve République : La République est laïque et l'école est laïque
- Art 1 et 2 loi de 1905 – garantie liberté de conscience – ne subventionne ni ne salarie aucun culte.

Les pistes de réponses

- Le sou des écoles intervient dans un établissement public, en associant le nom de l'établissement à l'activité, le choix du halal n'est pas possible, il reviendrait à subventionner un culte.
- Les professeurs des écoles ne peuvent s'associer à ce fait

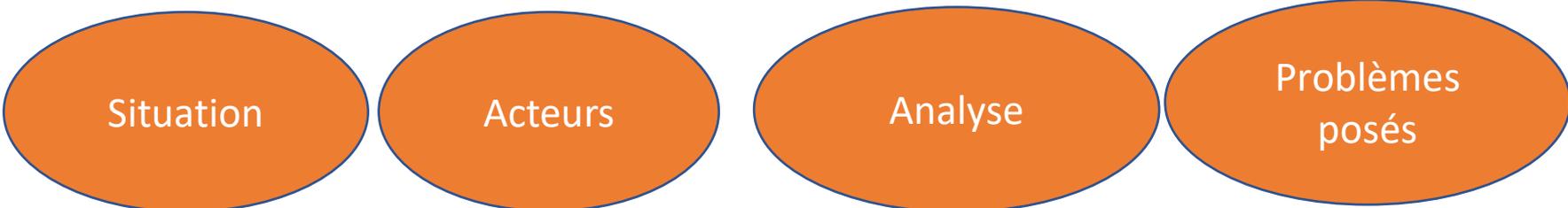
Les prolongements à envisager

Les points de vigilance

- Si le sou des écoles passe outre, les professeurs des écoles membre de l'association pourraient être accusés d'avoir enfreints le devoir de neutralité. Même situation si association de parents d'élèves, réputation de l'école.

Situation n°5 bis

Alors qu'il fait chaud et qu'elle porte une robe sans manche le tatouage avec une grande croix de l'AESH devient apparent.



Situation

Acteurs

Analyse

Problèmes
posés

Points à considérer pour l'étude de cette situation (V « laïcité » fiche 18 « Devoir de neutralité des personnels du service public »)

Les questions soulevées par la situation

- Statut de l'AESH
- Neutralité de l'agent public

Les références à mobiliser pour répondre

- Loi du 13 juillet 1983 sur les droits et obligations de l'agent public
- Loi du 20 avril 2016 – art 1^{er} déontologie de l'agent public – obligation de respect du principe de neutralité. la circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique rappelant que, dans l'exercice de leurs fonctions, les agents publics ne doivent marquer aucune préférence à l'égard de telle ou telle conviction, ni donner l'apparence d'un comportement préférentiel ou discriminatoire, notamment par la manifestation de leurs convictions religieuses.

Les pistes de réponses

- Le professeur des écoles concerné doit en informer le directeur d'école qui en référera au directeur du PIAL/PAS.
- Entretien par l'IEN avec l'AESH pour lui demander de se conformer à ses obligations : enlever la coiffe ou masquer la croix.

Les prolongements à envisager

- Démarche disciplinaire si la demande formulée n'est pas prise en compte.

Les points de vigilance

- Établir les faits par écrit et faire remonter par voie hiérarchique

BONUS

Alors que le professeur demande à une élève de se déplacer pour commencer un travail de groupe, elle agresse verbalement un de ses camarades de classe : « Dégage de là ! Va te faire e..., sale noir ! »

Faits et
enjeux

Textes de
référence

Pistes de
réponse

Prolonge
ments et
actions

Points de
vigilance

Points à considérer pour l'étude de cette situation – mobiliser « agir contre le racisme et l'antisémitisme »

Les questions soulevées par la situation

- Apostrophe entre élèves injures à caractère raciste => délit

Les références à mobiliser pour répondre

- Loi du 13 juillet 1990 réprime tout acte raciste, antisémite ou xénophobe
- L'article 1 de la Constitution « Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. »
- Art L111-1 du code de l'éducation - Vademecum lutte contre le racisme et l'antisémitisme

Les pistes de réponses

- Recueil des faits par chacune des parties et le professeur. Etablir un FAITS ETABLISSEMENT et remontée au procureur de la République
- Apporter aide et soutien à l'élève victime, lui indiquer ses droits et l'accompagner pour les démarches.
- Recevoir l'élève auteur

Les prolongements à envisager

- Travailler sur les discriminations, et revenir sur les faits avec la classe.
- Travailler sur le respect

Les points de vigilance

- Bien être de l'élève victime, peut être victime de harcèlement.
- Attention sur la classe.

BONUS

Afin que les parents puissent s'organiser en amont pour faire garder leur enfant, un enseignant affiche devant l'école qu'il sera absent car c'est la fête de l'Aïd.

Faits et
enjeux

Textes de
référence

Pistes de
réponse

Prolonge
ments et
actions

Points de
vigilance

Points à considérer pour l'étude de cette situation – (fiche 19 «Devoir de neutralité des enseignants)

Les questions soulevées par la situation

- Posture de l'enseignant comme incarnation des valeurs de la République

Les références à mobiliser pour répondre

- Loi du 13 juillet 1983 sur les droits et obligations de l'agent public
- Loi du 20 avril 2016 – art 1er déontologie de l'agent public – obligation de respect du principe de neutralité. la circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique rappelant que, dans l'exercice de leurs fonctions, les agents publics ne doivent marquer aucune préférence à l'égard de telle ou telle conviction, ni donner l'apparence d'un comportement préférentiel ou discriminatoire, notamment par la manifestation de leurs convictions religieuses.

Les pistes de réponses

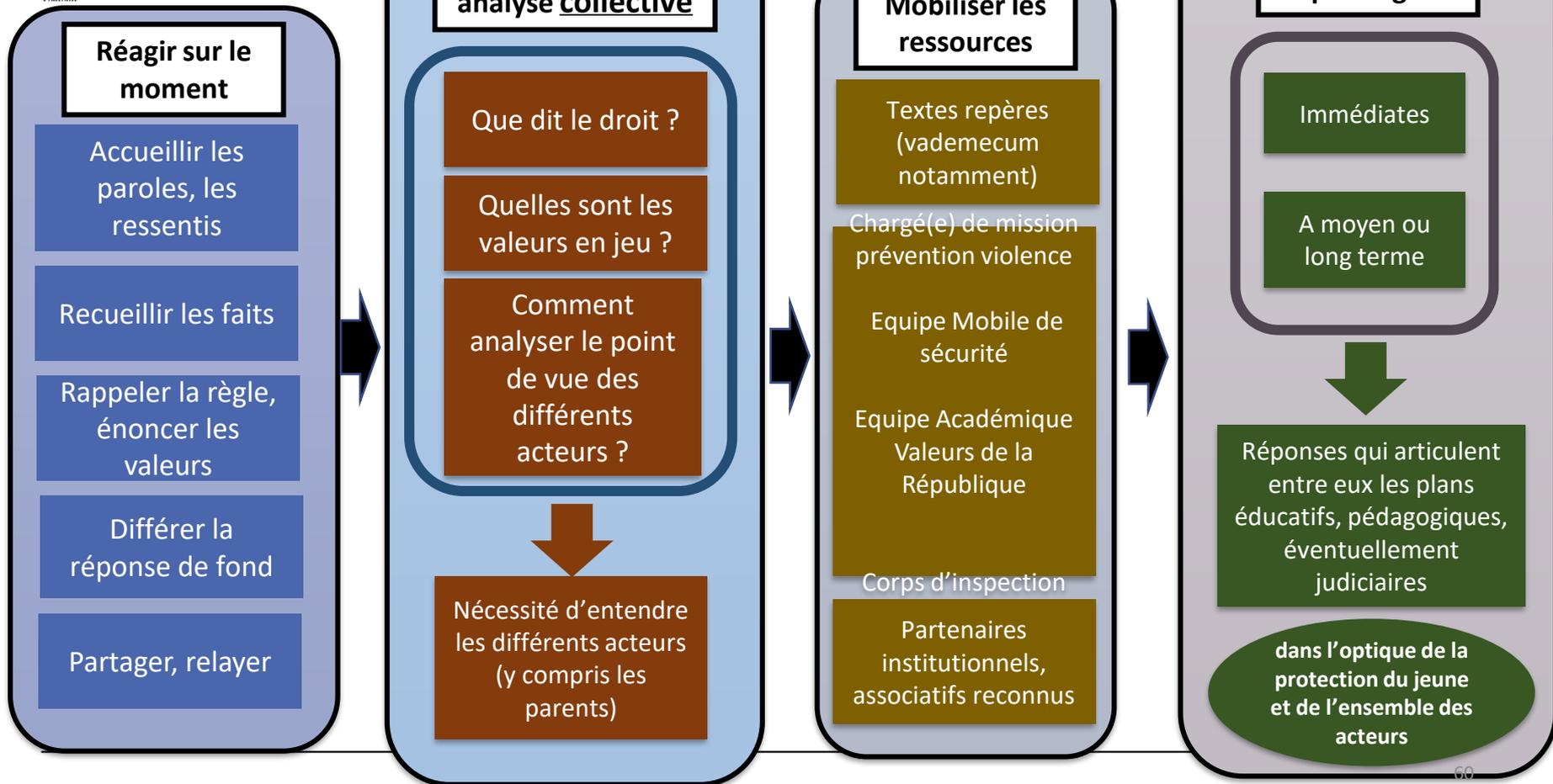
- Informer l'IEN, rédiger un fait établissement (! retentissement médiatique!)
- En lien avec le Cabinet du DASEN rédiger un mot à l'attention des parents pour « éteindre » la crise

Les prolongements à envisager

Rappeler en conseil des maîtres ce qu'implique le devoir de neutralité

Les points de vigilance

- La médiatisation de la situation (ne jamais répondre aux médias sans accord du Cabinet du DASEN)



LE SIGNALEMENT : UN TERME POLYSEMIQUE

SIGNALER : QUELLE(S) ACTION(S) ATTENDUE(S) ?

Typologie des signalements 	Fait établissement*	Signalement absentéisme	Information préoccupante	Signalement radicalisation	Signalement au procureur (élève victime)	Signalement au procureur (victime majeure)
POURQUOI	Fait perturbant l'école : vol, agression, contestation d'enseignement...	Absentéisme (dès la 4e demi-journée d'absence)	Inquiétude sur la situation d'un élève en danger ou en risque de l'être	Inquiétude ou attitude témoignant d'une radicalisation	Situation d'extrême gravité et urgente	Pour dénoncer un délit/un crime
COMMENT	Application FAIT ETABLISSEMENT (niveau 1 à 3)	En suivant la circulaire absentéisme	Fiche navette 1	En suivant la circulaire radicalisation	Fiche navette 2	Fiche navette 3
DESTINATAIRE	IEN Cabinet DASEN Rectorat Ministère	DEL	CRIP 38 copie IEN copie SSE	Cabinet du DASEN	Procureur de la République copie CRIP copie SSE	Procureur de la République copie Réf violence
SUITE	L'IEN fait le point avec le directeur	En cas de persistance, la DEL fait un signalement au procureur	La CRIP peut décider de requalifier et de transmettre au procureur	Préfecture GED CPRAF		Protection fonctionnelle Dépôt de plainte

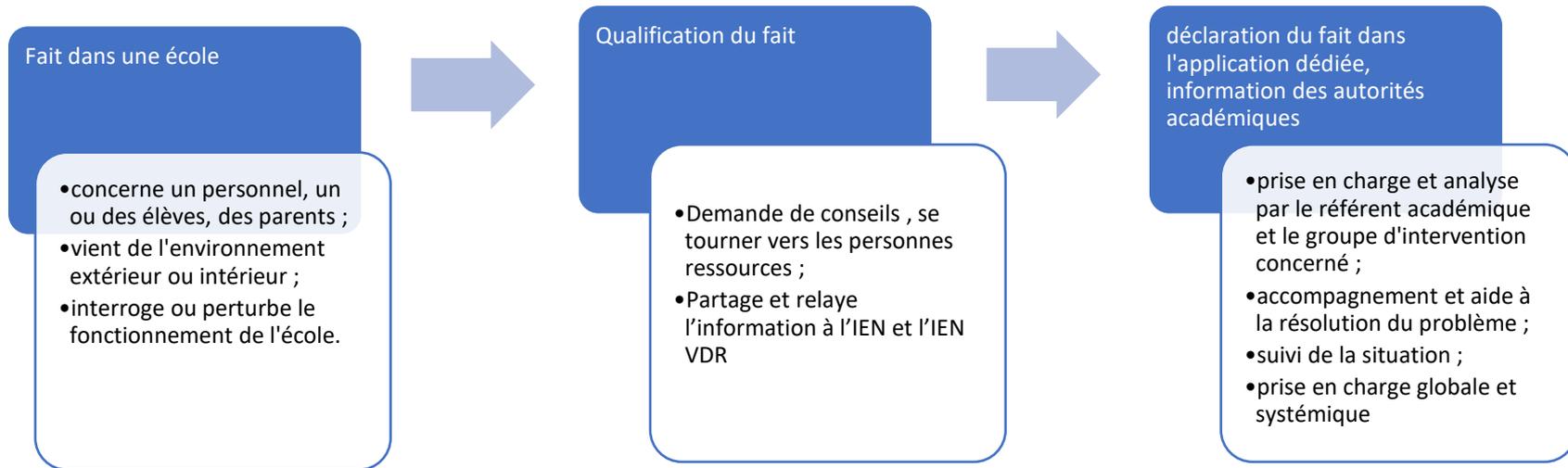


**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

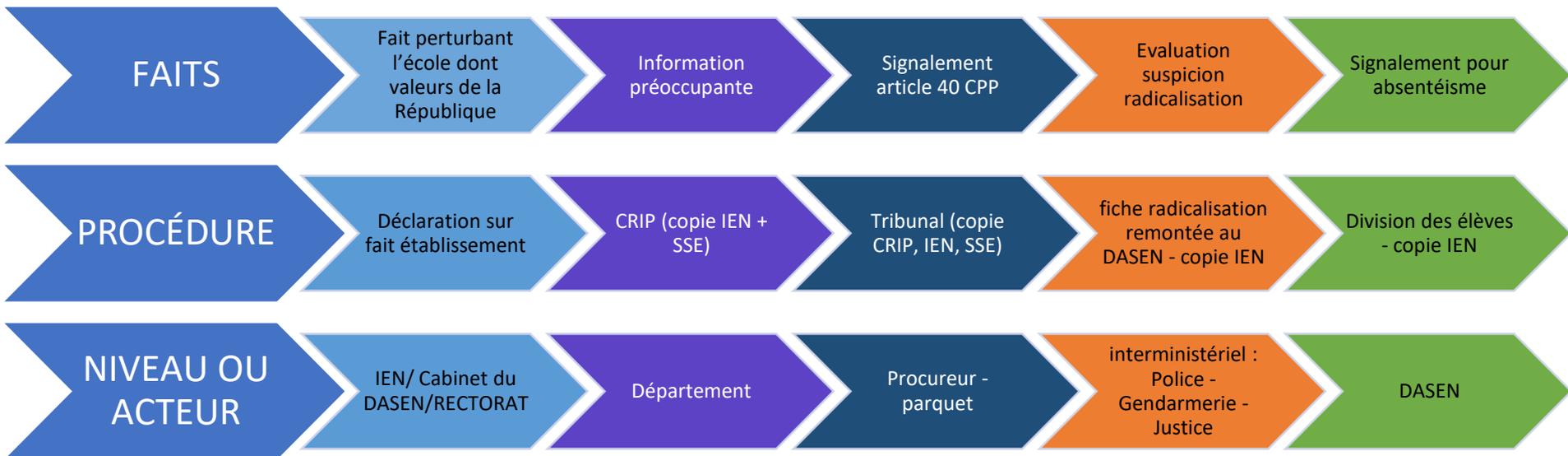
B : PROCÉDURE POUR L'ÉCOLE

PROCEDURE POUR LE DIRECTEUR



Être confronté à des faits, signaler et être accompagné

SIGNALER : POLYSÉMIE, QUELLE ACTION ATTENDUE ?



Partie 3 – Des ressources

EQUIPE VALEURS DE LA REPUBLIQUE

Niveau académique

Référente académique Laïcité et valeurs de la République : Nathalie Reveyaz, IA-IPR histoire-géographie

Chargée de mission académique : Marie-Laure Ollagnon

laicite@ac-grenoble.fr

eavr@ac-grenoble.fr

Niveau départemental

IEN valeurs de la République

38 : Elsa Santamaria : elsa.santamaria@ac-grenoble.fr

Tel : 06 26 60 25 83

Magistère

« Laïcité-Valeurs de la République-1^{er} degré-Isère »

= 3 h (1^{ère} partie de la formation)

Site national

Les nouveaux programmes d'EMC

- Rentrée scolaire 2024-2025 : mise en œuvre en CP, CM1, 5^e

Livrets d'accompagnement publiés :

- Rentrée scolaire 2025-2026 : mise en œuvre en CE1, CM2, 4^e ;
- Rentrée scolaire 2026-2027 : mise en œuvre en CE2, 6^e, 3^e

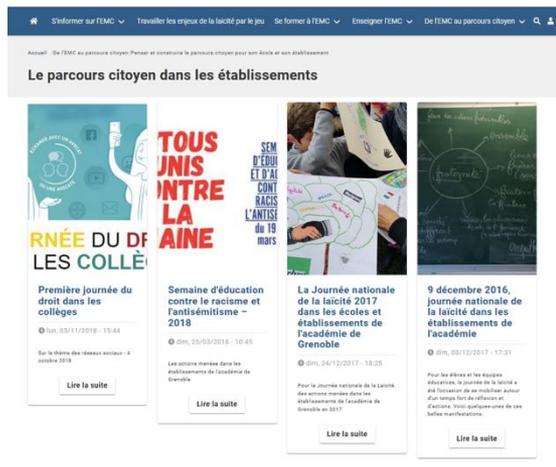


Site académique

Site académique

<https://enseignement-moral-et-civique-pedagogie.web.ac-grenoble.fr>

+ paramètres d'acc



SUR LE SITE
ACADEMIQUE :

- Des ressources
- Des informations sur les journées d'action
- [Des outils pour construire le parcours citoyen](#)

Site départemental

Des ressources départementales : le site Valeurs de la République

<https://valeurs-de-la-republique-laicite-38.web.ac-grenoble.fr/> paramètres d'accessibilité

Valeurs de la République - Laïcité 38

Faire vivre les valeurs de la République à l'école



Actualité

Lettres d'info

Ressources

Journées commémoratives

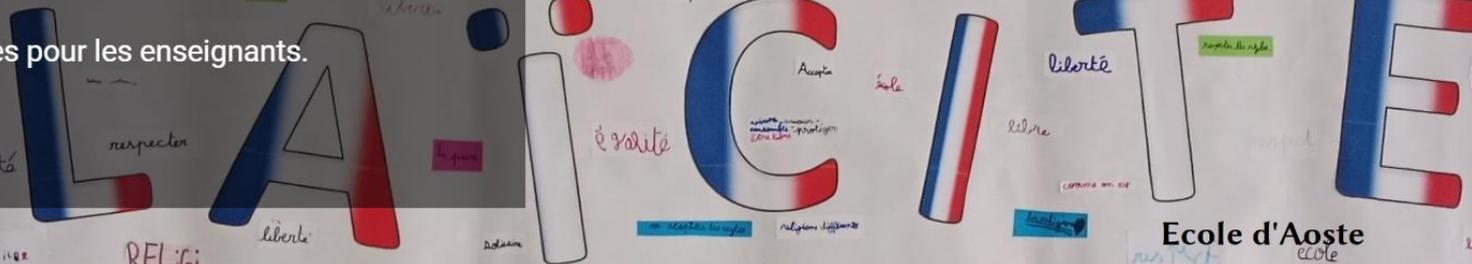
Le calendrier républicain 2023-2024



Groupe départemental de l'Isère

Pistes de travail et ressources pour les enseignants.

LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE



Ecole d'Aoste
école

Des ressources nationales

Le guide républicain



vingt-neuf notions ; une anthologie de textes fondamentaux ; les principaux textes de lois qui fondent les principes républicains.



Les professeurs de toutes les disciplines sont ainsi invités à consulter ce document pour construire, s'ils le souhaitent, une séance, voire une séquence, consacrée à la transmission des valeurs de la République à partir d'un point d'ancrage disciplinaire.

Des ressources nationales

Les livrets d'accompagnement des nouveaux programmes d'EMC

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



2024-2025

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Carré régalien – Valeurs de la République

- Un outil de médiation et de formation le vade-mecum laïcité



- Reprécise les règles, et permet une transparence sur le principe et ses applications.
- Un outil pour comprendre et faire comprendre laïcité

- Fiches de portée générale
- Fiches ressources : pour les élèves, les personnels, les parents d'élèves, les intervenants extérieurs
- Glossaire

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

- Un outil de médiation avec les élèves

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École, comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

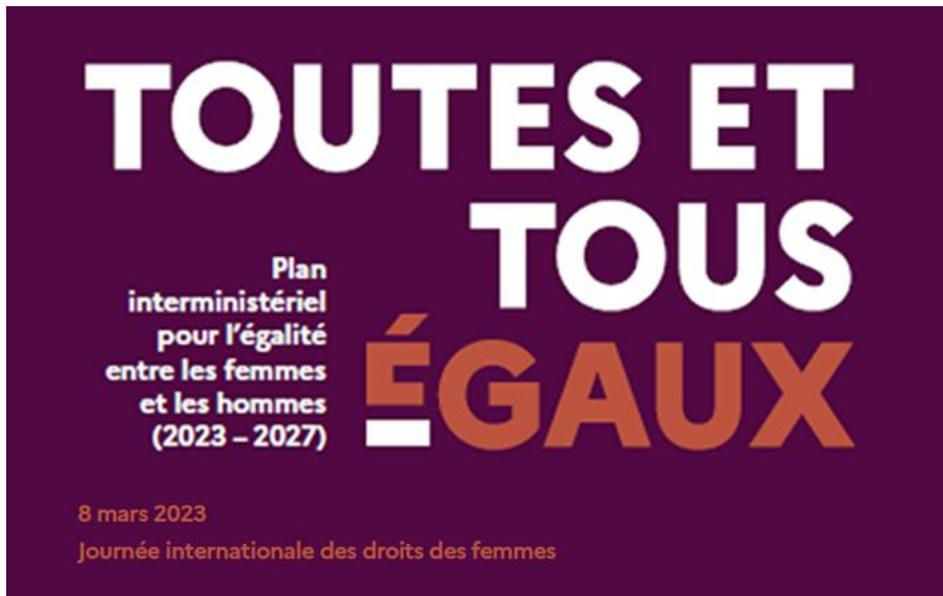
15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



* Un outil pour
travailler et
réfléchir sur ces
questions.



* un outil avec des
situations
d'apprentissage
sur tous les cycles
et le lycée



- * <https://www.education.gouv.fr/plan-interministeriel-pour-l-egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-des-mesures-en-education-pour-357701>

Label "Égalité filles-garçons"

Contre l'homophobie et la transphobie à l'École



Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'engage contre le rejet, les discriminations et la haine anti-LGBT+.

- * <https://www.education.gouv.fr/contre-l-homophobie-et-la-transphobie-l-ecole-40706>

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT EN CAS D'INCIVILITÉ OU D'AGRESSION DANS LE CADRE DE VOS FONCTIONS

À destination
des personnels du premier degré



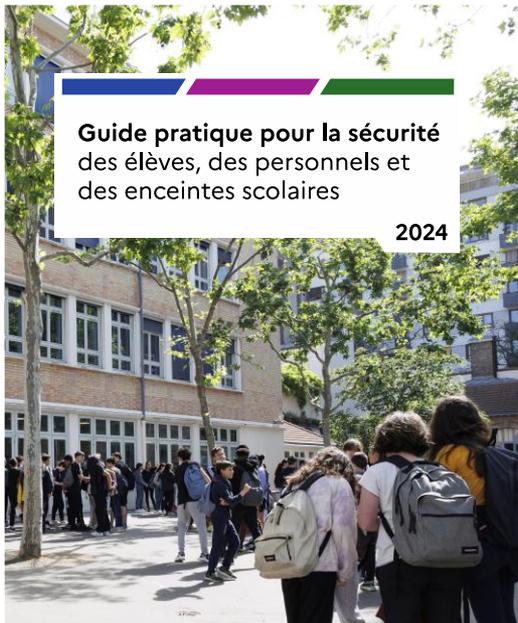
POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE VISÉS PAR UN DÉPÔT DE PLAINE



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Mise en sécurité des écoles et des établissements



* <https://eduscol.education.fr/document/57600/download?attachment>

Prolongement...

Et dans mon école



Pour mieux faire vivre la laïcité et les Valeurs de la République dans mon école :
je souhaite porter ma vigilance sur :
je souhaite mettre en place :



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci de votre attention !